

AU POIL

Épilation à la lumière pulsée : le point sur les risques

Par [Camille Moreau](#), publié le 15/06/2019 à 07:00



Pour les professionnels de la santé, la pratique de l'épilation à la lumière pulsée reste un acte médical qui ne doit pas être laissé entre les mains des non-médecins.

Getty Images/Thomas_EyeDesign

Les esthéticiennes seront bientôt autorisées à pratiquer l'épilation à la lumière pulsée. Un projet contre lequel s'élève le Syndicat national des dermatologues.

Professionnels de la santé et esthéticiennes se livrent une guerre du poil. Jusqu'alors encadrée par un arrêté de 1962 stipulant que "tout mode d'épilation est un acte médical, sauf l'épilation à la pince ou à la cire", la lumière pulsée, de la même manière que l'épilation laser, ne pouvait être pratiquée que par les docteurs en médecine. Une loi transgressée depuis plusieurs années par de nombreux centres de

beauté, condamnés par le tribunal correctionnel pour exercice illégal de la médecine.

LIRE AUSSI >> Cinq esthéticiennes condamnées pour des épilations par lumière pulsée

Pourtant, selon un projet d'arrêté prévu pour le 1er juillet, le ministère de la Santé s'apprête à mettre fin au monopole de la "lumière pulsée intense" des médecins, en autorisant cette technique d'épilation hors des cabinets médicaux. Une nouvelle qui fait grincer des dents Luc Sulimovic, président du Syndicat national des dermatologues-vénéréologues (SNDV). Interviewé par l'AFP, il insiste sur l'importance de "ne pas laisser des actes médicaux entre les mains de personnes qui ne sont pas formées pour ça".

"À chacun son métier"

Pour la docteure Isabelle Gallay, dermatologue à Dijon et vice-présidente du SNDV -Syndicat National de Dermatologie Vénérologie-, il n'est pas question de parler de guerre entre esthéticiennes et médecins, mais il est important de ne pas brouiller la frontière entre ces deux professions. "L'esthéticienne s'occupe du soin de l'enveloppe, elle reste à la surface de la peau, précise la praticienne. Les dermatologues sont des médecins et des experts de la peau, un organe extraordinairement complexe et qui possède des interactions physiques et chimiques avec le reste du corps. À chacun son métier."

De fait, l'épilation à la lumière pulsée intense -à ne pas confondre avec les appareils grand public commercialisés, dont la puissance est limitée- impacte la peau en profondeur. Après avoir rasé la zone à épiler, le praticien applique un gel qui permet la transmission optique. "Il n'y a pas d'aiguille ni de bistouri, explique la Dr Gallay, mais les photons -un faisceau concentré de lumière- traversent le tissu pour cibler le bulbe et les cellules du poil. L'énergie est forte et provoque une destruction par la chaleur." Environ une semaine après la séance, les poils commencent à tomber et ne repoussent que 40 à 60 jours plus tard, jusqu'à une disparition quasi complète au fil des séances.

Comme pour le laser, la lumière pulsée cible la mélanine. Si le contraste entre le poil et la couleur de la peau est trop faible, l'épilation ne fonctionnera pas.

Prévenir les risques et gérer les effets indésirables

La puissance de l'appareil est à manier avec précaution. Elle nécessite, toujours selon la dermatologue, des connaissances médicales pour prévenir et gérer les effets indésirables. "On risque des brûlures parfois importantes ou des hyperpigmentations de la peau si les réglages de la machine ne sont pas adaptés à la couleur de peau de la patiente et à la finesse, ou au contraire à la résistance, des poils. Les hormones sont aussi à prendre en considération avant d'utiliser ce type d'appareil, sous peine de provoquer une stimulation du poil et ainsi d'activer la pousse."

LIRE AUSSI >> "Ne plus m'épiler signifie simplement que j'aime mon corps tel qu'il est"

Il n'est pas rare que des femmes poussent la porte du cabinet de la dermatologue dans l'espoir de réparer les marques d'une épilation ratée. "Certaines ont tenté la technique à l'étranger, dans un institut. Elles osent à peine montrer leur zone pubienne qui souffre de troubles pigmentaires suite à des brûlures. Un personnel non-médical ne saura pas faire face à des effets indésirables de ce type et ne pourra pas déterminer si c'est normal ou non. Une brûlure nécessite des consultations, la prescription d'anti-inflammatoires ou de régulateurs pigmentaires et un suivi pour une bonne cicatrisation. Ces femmes ont été livrées à elles-mêmes."

Un examen clinique indispensable

Les dermatologues réalisent un examen clinique avant chaque séance d'épilation à la lumière pulsée. Un temps de consultation nécessaire, qui permet d'adapter la puissance envoyée et d'inspecter la peau des patients.

"C'est indispensable, souligne la Dr Gallay. On peut ainsi déceler une hyperpilosité liée à une maladie endocrinienne ou repérer des grains de beauté suspects. Le risque principal est de passer à côté d'un cancer de la peau, qu'il faut impérativement éviter de stimuler avec une technique comme la lumière pulsée." Un diagnostic qui nécessite l'oeil d'un membre du corps médical.

Des zones d'incompréhension

Contacté par la rédaction, un institut de beauté du XVII^e arrondissement parisien -qui préfère rester anonyme- dénonce "une volonté de conserver le monopole de l'épilation à la lumière pulsée pour des raisons économiques. Une attestation de compétence de cinq ans sera délivrée à l'issue d'une formation. Elle nous permettra d'appréhender les risques sanitaires de ce rayonnement. Au moindre doute, nous aiguillerons les clients vers un spécialiste". Selon le décret, la formation variera en fonction du niveau d'études initiales des professionnels.

"Ce que je ne comprends pas, relève la Dr Gallay, c'est que les infirmiers qui ont une formation médicale seront autorisés à pratiquer 'sous le contrôle d'un médecin' alors que les esthéticiennes pourront le faire seules. Il y a des contradictions dans ce décret. Est-ce que ça signifie que les appareils mis entre les mains des instituts de beauté seront moins puissants ? Auquel cas, ça pose un problème quant aux promesses de résultats faites aux patients." La praticienne s'interroge sur les "lobbies qui se cachent derrière cette prise de décision".

Une demande d'encadrement préconisé par l'Anses en 2017

La différence de son de cloche entre ce décret prévu pour début juillet et les avertissements de l'Anses -l'Agence nationale de sécurité sanitaire- étonne aussi. En mars 2017, l'établissement public français préconisait de revoir le cadre réglementaire associé aux appareils à visée esthétique comme le laser, la cryothérapie ou la lumière pulsée.

[LIRE NOTRE DOSSIER COMPLET](#)

Épilation: cire, laser, épilateur électrique, tout sur les différentes méthodes pour s'épiler

- Januhairy, le défi qui fait aimer les poils aux femmes
- On m'a forcée à m'épiler
- "Ne plus m'épiler signifie simplement que j'aime mon corps tel qu'il est"

Interviewé par L'Express, Olivier Merckel, chef de l'unité d'évaluation des risques liés aux agents physiques à l'Anses, expliquait : "Ces appareils ne sont pas anodins ! Ils chauffent à des températures très élevées donc ils peuvent entraîner des réactions indésirables, toutes les études l'ont montré. Si on ne se protège pas suffisamment les yeux, par exemple, il y a un risque de brûlure oculaire profonde." Le spécialiste pointait le manque d'encadrement de ces appareils. "Nous pensons qu'il faut les associer aux mêmes exigences que les dispositifs médicaux, afin de réglementer leur mise sur le marché." Un éclaircissement "au poil" semble nécessaire.